



# Faciliter le stationnement des résidents

Désormais, les Moulinois résidant en centre-ville vont pouvoir bénéficier d'un tarif spécialement adapté à leurs besoins de stationnement. Pour 1 euro, il sera possible de stationner durant 24h dans des zones définies du centre-ville. Une mesure qui répond à la fois à la demande des résidents, mais également à la volonté de la Ville de Moulin d'accueillir de nouveaux habitants dans son hyper-centre.

## Qui peut bénéficier du tarif résident ?

Le tarif résident est exclusivement **réservé aux personnes habitant** dans le périmètre défini sur la carte (p.15). Ne sont donc pas concernées les personnes qui travaillent dans ce périmètre sans y habiter.

## Comment bénéficier du tarif résident ?

Afin de pouvoir en bénéficier, il suffit de se rendre au service de la police municipale, place de l'Hôtel de Ville avec les documents suivants :

- **taxe d'habitation**
- **justificatif de domicile (factures E.D.F., téléphone fixe...)**
- **carte grise du véhicule**

La plaque d'immatriculation sera ainsi enregistrée, et le résident pourra ensuite entrer son numéro d'immatriculation dans l'horodateur pour obtenir un ticket de stationnement.

Cette demande doit être renouvelée tous les ans. Dans un premier temps, un seul véhicule par foyer pourra être enregistré.



Pour 1€

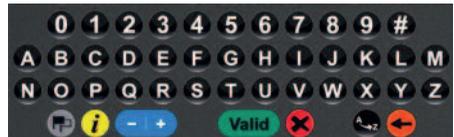
### EXEMPLES :

Si le résident arrive **le mercredi soir** à 18h30, il peut stationner **jusqu'au vendredi matin** à 9h (début de la période payante).

Si le résident arrive **le samedi après-midi** à 17h, il peut stationner **jusqu'au lundi soir** 17h (ticket valable 24h pour une journée payante).



# 1 euro pour 24 h



Clavier intégré à l'horodateur pour saisir la plaque d'immatriculation.

## Comment procéder à l'horodateur ?

- 1 - L'utilisateur résident saisit sa plaque d'immatriculation, grâce au clavier intégré à l'horodateur, pour pouvoir bénéficier du tarif résident.
- 2 - Il s'acquitte du montant de stationnement : 1 euro pour 24h
- 3 - Il reçoit un ticket résident qu'il appose derrière son pare-brise. Le numéro d'immatriculation est indiqué sur le ticket.





## Questions

Dominique Legrand,  
adjoite à l'urbanisme,  
au commerce, au logement  
et au cadre de vie

### Pourquoi cette volonté de créer une facilité de stationnement pour les résidents ?

La Ville de Moulins souhaite vivement faire revenir et maintenir les habitants dans l'hyper-centre. Avec des opérations très incitatives comme l'OPAH RU (voir page 8), nous avons l'ambition de limiter les logements vacants et faire revenir des familles dans le centre-ville. Pour cela, il faut leur donner envie de venir en leur facilitant la vie, notamment par la création d'un tarif de stationnement adapté à leurs besoins. De plus nous l'avons promis aux Moulinois dans notre campagne 2014.

### En quoi est-ce une facilité ?

Chaque foyer pourra stationner un véhicule au prix de 1€ pour 24 heures. C'est un tarif très abordable d'une part ; d'autre part cela évite de descendre toutes les deux heures mettre des pièces dans l'horodateur, ou risquer la contravention lorsqu'on ne peut pas le faire. Cela n'exclut pas les autres possibilités de stationnement déjà utilisées par les résidents : les garages en location, les parkings gratuits à proximité immédiate du centre-ville ou les abonnements au parking des Halles par exemple.

### Pourquoi n'avoir pas ouvert tous les horodateurs à ce système ?

Nous avons limité l'offre de stationnement résidents à certaines zones du centre-ville pour garder des places disponibles à tout moment lorsqu'elles sont situées au plus près des commerces et services. Si nous ouvrons la possibilité aux résidents de stationner sur toutes les places du centre-ville, cela ne permettrait pas d'assurer une rotation suffisante des véhicules. Et cette rotation est nécessaire pour permettre aux clients d'accéder aux commerces pour des courses rapides, d'une heure ou deux maximum. Ce sont malgré tout 53% des places qui sont concernées par ce dispositif, ainsi que 16 horodateurs qui ont été transformés pour fonctionner avec ce tarif spécifique.



722 places  
payantes



409 places (soit 57%)  
sont accessibles au  
**TARIF RÉSIDENT**



313 places (soit 43%)  
ne sont pas accessibles à ce  
tarif. Situées dans des zones

plus commerçantes, elles permettront de  
conserver un taux de rotation plus élevé des  
véhicules afin de favoriser un stationnement  
plus facile à proximité des commerces.



### MODIFICATION DE STATIONNEMENT PLACE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

L'établissement scolaire Saint-Benoit a modifié l'entrée des élèves depuis janvier 2015. Celle-ci se fait désormais rue des Halles pour tous. Afin de faciliter le stationnement des parents, le matin avant 9h et le soir après 17h, les places situées sur le côté de la salle des fêtes et le long de la route sont désormais payantes et donc libérées à ces horaires. Pour équilibrer l'offre de stationnement payant, **les places en épi** situées sur la place Maréchal de Lattre de Tassigny, **en face de l'école de musique, redeviennent gratuites.**